

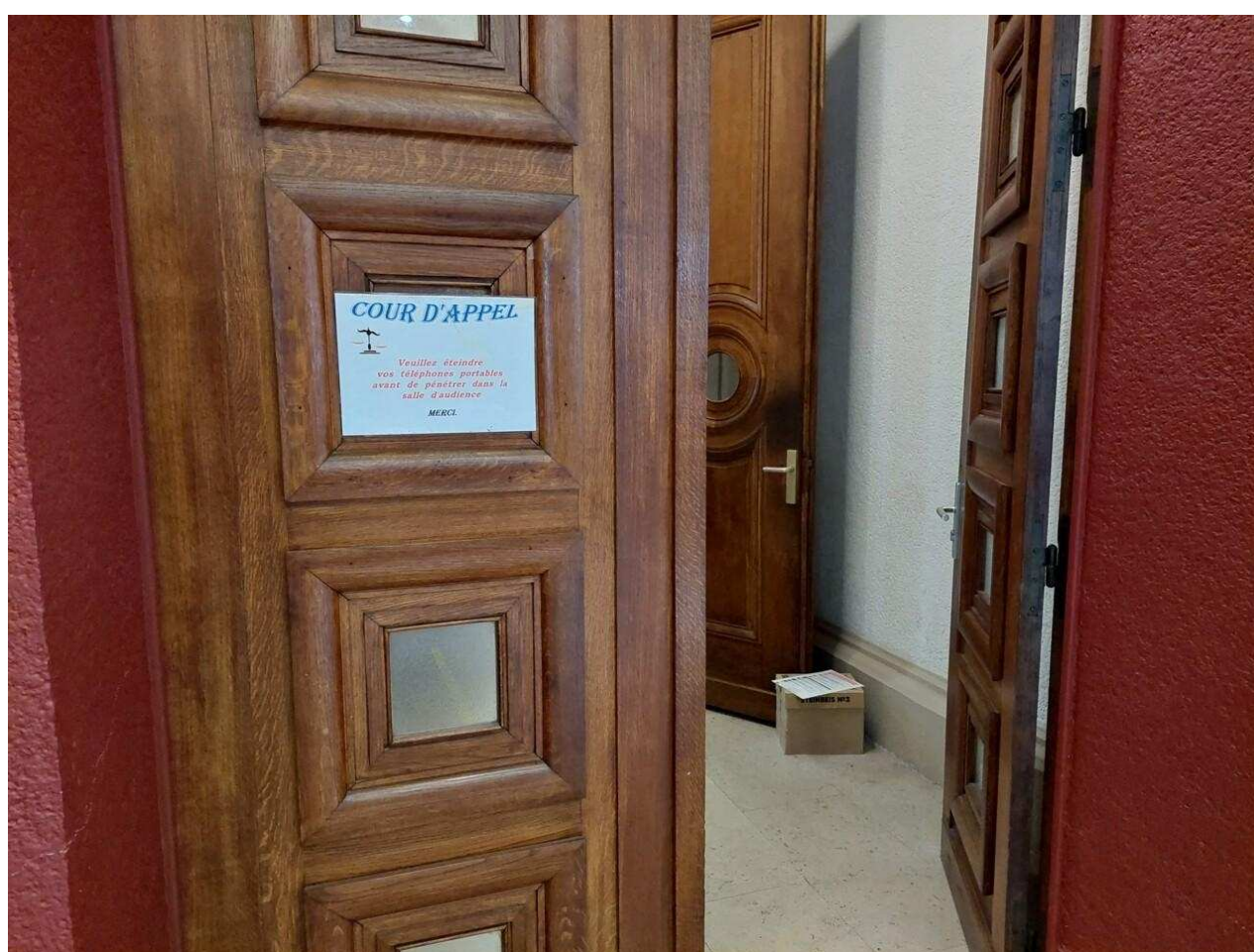
Rouen

actu.fr du 3 juin 2025

347 mots

# Il avait brandi un couteau en classe au lycée Claude-Monet au Havre : le professeur relaxé

L'enseignant a finalement été relaxé, à la suite de l'audience en appel du 5 mai 2025 à Rouen. Il a uniquement été condamné à payer 500 euros pour port d'arme illégitime.



En avril 2024, un professeur avait été condamné pour avoir sorti un couteau en plein cours au Havre (Seine-Maritime).

Après plusieurs épisodes judiciaires, la cour d'appel de Rouen a prononcé la relaxe à l'encontre du professeur du Havre pour les violences avec arme devant ses élèves du lycée Claude-Monet, le 21 octobre 2023. Il avait fait appel de sa condamnation en avril 2024.

Cette fois, aucune interdiction d'enseigner n'a été prononcée. Uniquement une amende à hau-

teur de 500 euros avec sursis pour port illégitime d'arme, accompagné d'une interdiction de 5 ans de port d'arme.

« Il n'y a eu aucune violence contre les élèves »

« La Justice a compris que c'était avant tout un enseignant qui était très mal à ce moment-là, qui a décompensé devant eux », déclare à 76actu son avocat Me Antoine Siffert. « Il n'y a eu aucune violence contre les élèves. Les familles ne s'étaient d'ailleurs pas constituées partie civile et n'avaient pas demandé de dommages et intérêts autres que du soin. »

Les élèves, présents à la première instance n'avaient pas assisté à l'audience de la cour d'appel.

Les faits remontent donc au mois d'octobre 2023, au lycée Claude-Monet du [Havre](#). Quelques jours après l'assassinat du professeur [Dominique Bernard](#) à [Arras](#). L'enseignant du [Havre](#) avait sorti un couteau Opinel lors d'explications sur son cours d'histoire devant une classe de Première, accompagnés de propos véhéments. Quatre familles avaient porté plainte à la suite de l'incident.

Son avocat avait ainsi plaidé en faveur d'un « pétage de plombs », rappelant que « depuis longtemps, la communauté éducative sait qu'il ne va pas bien, on le laisse pédaler dans le vide ».

En première instance en avril 2024, l'homme de 53 ans avait été condamné à 6 mois de prison avec sursis pour violences psychologiques et trois ans d'interdiction d'enseigner.

Suivez l'actualité du [Havre](#) et de [Rouen](#) sur nos chaînes WhatsApp et sur nos comptes TikTok